

*Football canadien—Loi*

Il se peut que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'immisce à ce point dans les questions de football afin d'établir un précédent pour Montréal. Il est fort possible que le stade des Jeux olympiques de 1976 soit finalement mis à la disposition d'une équipe de la Ligue nationale de football. C'est une possibilité dont on entend parler. Le maire Drapeau a même suggéré à maintes reprises dans le passé qu'il pourrait accepter une équipe de la Ligue nationale de football à Montréal. Si cela devait se réaliser, malheureusement, les Alouettes de Montréal, qui n'attirent pas les foules qu'ils méritent, subiraient de graves répercussions financières et, par conséquent, la Ligue canadienne de football pourrait en souffrir.

Tandis que nous discutons du sujet de la protection d'autres sports, puis-je demander si le gouvernement n'envisagerait par la possibilité d'obtenir, pour le développement du sport d'amateur, des revenus d'organismes étrangers, tels que les spectacles professionnels américains de patin sur glace, les équipes professionnelles de basket-ball, des basketteurs ou des golfeurs professionnels qui viennent au Canada? Pourquoi ne nous préoccupons-nous pas d'eux? Ils viennent ici et continuent à nous enlever nos meilleurs talents sans apporter la moindre contribution aux organismes amateurs canadiens qui ont investi du temps et de l'argent pour la formation de ces athlètes.

Comme je l'ai déjà mentionné, je m'oppose à ce bill, car il ne remplit en aucune façon son but qui est de protéger la Ligue canadienne de football. Je crains qu'à l'encontre de mes désirs, cependant, le bill sera soumis au comité et j'espère qu'à ce moment-là, les députés examineront de façon sérieuse les options qui rendraient encore plus canadiens les sports professionnels au Canada mais qui permettraient en même temps à des équipes étrangères de jouer ici, sous réserve de certaines conditions et avec l'approbation de la population locale et de l'administration civile.

Certaines des options ou des modifications dont, à mon avis, on devrait tenir compte dans le domaine des sports professionnels au Canada—et j'insiste sur le terme sports professionnels, et non pas seulement le football professionnel—sont les suivantes: en premier lieu, obtenir le consentement de l'administration civile dans la région désignée pour permettre à une équipe étrangère de jouer à cet endroit. Pourquoi ne pas laisser à la population d'une certaine région le soin de décider ce qu'elle veut prélever et ce en quoi elle veut participer plutôt que de se mêler de ses affaires lorsqu'il ne s'agit même pas d'une entreprise nationale ni interprovinciale?

Deuxièmement, que l'équipe étrangère convainque la ligue canadienne de sport professionnel en cause qu'elle ne nuira pas à la ligue canadienne relativement à toute diminution des paiements de péréquation des recettes au sein de la ligue canadienne par suite de l'activité de l'équipe étrangère dans la région désignée.

Troisièmement, que l'équipe étrangère, à la demande de la ligue canadienne, contribue d'un montant déterminé par celle-ci au maintien de la ligue de sport amateur du Canada.

Quatrièmement, que l'équipe étrangère et toutes les autres équipes de la ligue étrangère en cause respectent le

[M. Jelinek.]

contrat des joueurs des équipes membres de la ligue canadienne et n'interviennent pas dans la réglementation par la ligue canadienne du recrutement et de la répartition des joueurs au sein de la ligue.

Cinquièmement, que l'équipe étrangère ne permette pas que tout match auquel elle participe au Canada soit diffusé dans une région où, de l'avis de la ligue canadienne, cela nuirait à l'assistance, à la diffusion ou à tout autre genre de recettes provenant d'un match entre deux équipes membres de la ligue canadienne.

De la sorte, la ligue canadienne de football en question, si l'on veut parler de football, pourrait mettre son veto à n'importe quelle équipe de n'importe quelle ville et le gouvernement fédéral n'aurait pas le pouvoir de fermer les portes à la compétition internationale. La compétition internationale est la base de tous les sports dans le monde entier. Le gouvernement actuel essaie maintenant d'y mettre fin. Cela ne s'est encore jamais vu dans le monde. Ainsi, le sport professionnel canadien serait mieux protégé qu'en interdisant complètement la compétition dans un sport donné.

J'ai dit que je serais bref parce que cela m'ennuie de parler de football à un moment où l'inflation suscite tant de problèmes. Pour terminer, permettez-moi simplement de dire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait dû terminer les observations qu'il a faites à Regina en février par la déclaration suivante: «Je sais que vous pensez comprendre ce que j'ai dit, d'après vous, mais je ne suis pas certain que vous vous rendez compte que ce que vous avez entendu n'est pas ce que je voulais dire.»

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai lu tout ce qui avait été écrit par toutes les parties intéressées à propos de ce débat et j'ai entendu certaines théories avancées sur les raisons qui ont motivé le gouvernement à présenter ce projet de loi.

Je tiens à préciser aux membres du gouvernement et à la Chambre qu'en tant que député, je ne veux prendre parti pour aucune des organisations professionnelles en cause, qu'avantagera ou désavantagera, selon le cas, ce projet de loi. Toutefois, je prends parti devant la Chambre pour mes mandataires. Certains ont communiqué avec moi. D'après ce que j'ai entendu et les opinions qui ont été émises par ceux qui m'ont écrit ou téléphoné, nous sommes d'accord, et c'est fort heureux. Nous sommes d'accord pour dire que s'il est un projet de loi particulièrement mal conçu et présenté à un moment bien inopportun, compte tenu des problèmes auxquels notre pays doit faire face aujourd'hui, c'est bien celui-ci.

**M. Sharp:** Pourquoi ne vous rassoyez-vous pas, alors?

**M. Baker:** Je dois dire que je suis resté assis durant toute la durée de ce débat. J'ai assisté désespérément aux tentatives du gouvernement pour en arriver indirectement à ce qu'il voudrait faire directement, c'est-à-dire retirer le bill en nous demandant de cesser d'en délibérer.

● (2020)

**Une voix:** Répétez donc!

**M. Sharp:** Comment allez-vous voter?